

L'HON. M. BURPEE dit que le montant que M. MILLER recevait était autant que l'acte lui allouait. L'employé à Chatham collectait beaucoup plus que l'employé à New-Castle.

L'HON. M. MITCHELL n'avait pas un mot à dire sur le montant du salaire. Le monsieur qui collectait pour Miramichi, qui comprenait outre Chatham et New Castle, Douglstown et Nelson résidait à Douglstown. Il avait fermement opposé M. HUTCHINSON, le membre représentant antérieurement Northumberland et ce fut au moyen de l'influence de ce dernier qu'il fut déplacé. M. MILLER avait bien et fidèlement rempli son devoir, mais parce qu'il était un ami de PETER MITCHELL, son salaire fut réduit de \$1,000 à \$500. Le changement fut fait sans sa recommandation à lui (M. MITCHELL). Comme il occupait une position indépendante dans cette Chambre, il ne demandait aucune faveur au gouvernement, mais il était tenu de constater qu'il n'avait pris aucune part en éliminant M. MILLER de sa charge.

L'HON. M. BURPEE dit que l'hon. monsieur doit certainement savoir qu'un employé ne peut pas remplir les devoirs d'un évaluateur et ne pas résider dans aucune des villes. Le salaire était le montant le plus élevé promis par la loi, et comme il n'y avait rien à faire durant les mois d'hiver, c'était assez juste. Il donna de nouveau l'assurance que le changement n'avait pas été fait pour des motifs politiques.

L'HON. M. MITCHELL cita des cas où des évaluateurs résidaient au-delà d'un mille et demi des ports où ils remplissaient leurs fonctions. Il défia l'hon. ministre des Douanes de montrer une seule accusation qui ait été portée contre M. MILLER dans sa capacité officielle. Bien qu'il eût à accepter (lui M. MITCHELL) les explications de l'hon. ministre des Douanes, il avait ses propres convictions sur le fait.

M. PLUMB attira l'attention qu'il y avait une augmentation de \$375, à Fort Erié, \$450 à Ste. Catherine, \$950 à Clifton, \$2,275 à Hamilton et une diminution de \$190 à Niagara. Il demanda des explications.

L'HON. M. BURPEE dit que le fonds des contingents pour le Fort Erie avait été trouvé insuffisant, de là l'augmentation de dépenses à ce port. A Ha-

milton, l'augmentation provenait de la délivrance des marchandises aux marchands. Au lieu de les taxer pour l'examen de leurs marchandises, la dépense était convertie par cette appropriation. Il y avait eu une nomination faite à Clifton à la demande du percepteur de l'endroit, une augmentation de salaire de deux officiers et une augmentation de \$50 dans le fonds des contingents.

M. PLUMB dit que c'était là une preuve sur une petite échelle de l'économie qu'on leur disait devoir être pratiquée par les hon. membres de l'autre côté. C'étaient de petites sommes, mais elles se montaient à beaucoup prises dans leur ensemble.

M. KIRKPATRICK se plaignait de ce que le gouvernement en faisant des nominations donnait fréquemment la préséance aux nouveaux employés sur des officiers qui avaient été des années dans le service, et d'après ce qu'il pouvait voir, pour aucune raison que des motifs politiques. S'il y avait un Acte de Service Civil dans les statuts, on devait l'observer en faisant ces nominations.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit qu'on en viendrait à l'Acte du Service Civil sous peu, mais il ne pensait pas qu'on pût suivre la même règle vis-à-vis du service extérieur que pour le Service Civil à Ottawa. Le gouvernement précédent ne l'avait pas fait, et l'administration présente ne trouvait pas toujours possible de faire des promotions suivant l'ancienneté. Là où il était possible de le faire, on l'avait fait. Il n'était pas toujours possible de transformer des employés qui avaient été quatre ou cinq années dans le service, en des personnes compétentes pour remplir les devoirs de percepteurs. Quant à l'augmentation des salaires, on doit remarquer qu'il y a une augmentation de deux millions et demi dans le revenu, et il y avait par conséquent une plus grande dépense pour collecter. Le ministre des Douanes s'était appliqué à réformer certains abus très-flagrants, qui avaient existé depuis un certain temps dans son département, et il lui était presque impossible de le faire à moins d'employer des officiers compétents, et sur lesquels il pouvait compter. Quelques-uns de ces abus les plus flagrants existaient au Nouveau-Brun-